



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 11786

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la grave insuffisance de structures d'accueil pour les enfants et les jeunes adultes handicapés. En cette année 2003, désignée par le Gouvernement comme l'année européenne des personnes handicapées, les parents d'enfants handicapés attendent des améliorations significatives à leur situation. Or le chemin restant à parcourir est encore long. Les conditions d'hébergement des handicapés en établissements spécialisés sont de plus en plus critiques. L'application de l'amendement Creton entraîne des effets pervers, notamment la création de nouvelles listes d'attente pour les jeunes handicapés. Le manque de personnel, l'application des 35 heures, les problèmes de communication avec les associations gestionnaires des établissements ainsi que la difficulté de créer de nouveaux établissements sont autant d'obstacles à leur intégration dans notre société. C'est pourquoi il lui demande quelles actions elle entend conduire pour répondre aux besoins des enfants handicapés ainsi qu'à ceux de leurs familles et lutter contre leur exclusion.

Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement, conscient de la nécessité de remédier à une situation difficile, a pris des mesures dès l'automne 2002 pour accroître l'offre d'accueil des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire. Ainsi ont été votées dans le cadre du PLF 2003 le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour adultes lourdement handicapés (1999-2003), le renforcement des mesures du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 millions d'euros de crédits d'assurance maladie et à 30 millions d'euros de crédits d'Etat, correspond à un objectif de 2 200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. L'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (SESSAD, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal a été, quant à elle, portée en 2003, au plan national, à 48,70 millions d'euros. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration qualitative et quantitative de la prise en charge et de l'accompagnement des adultes lourdement handicapés, mais, conscient du caractère limité des réponses apportées, le Gouvernement entend continuer à soutenir son effort pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11786

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 965

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5251